

# Déclaration de M. François Hollande, Président de la République, sur l'accord sur la sécurisation de l'emploi, à Paris le 11 janvier 2013.

La négociation sur la sécurisation de l'emploi a débouché sur un accord.

Je tiens à rendre hommage aux organisations professionnelles de salariés et d'employeurs qui ont rendu possible ce résultat. Il constitue un succès du dialogue social, qui honore l'ensemble des partenaires, car tous ont participé jusqu'au bout à l'ensemble du processus. La pertinence de la méthode engagée par la Conférence sociale est ainsi confirmée.

Cet accord se traduira par de nouvelles avancées pour les salariés. Il leur ouvrira de nouveaux droits : création d'un compte personnel de formation, accès universel à une complémentaire santé, mise en place de droits rechargeables à l'assurance chômage. Il réduira la précarité du travail en renchérissant le coût des contrats courts.

Il contribuera à préserver plus efficacement l'emploi en permettant aux entreprises de mieux anticiper leurs difficultés avec une plus grande sécurité juridique.

Enfin, il renforcera le rôle des partenaires sociaux en introduisant des représentants des salariés avec voix délibérative dans les conseils d'administration et de surveillance.

L'Etat prendra, comme il en avait pris l'engagement, toutes ses responsabilités. Je demande donc au Gouvernement de préparer, sans délais, un projet de loi afin de transcrire fidèlement les dispositions d'ordre législatif prévues dans l'accord. Je salue la portée de l'acte qui vient d'être posé par les partenaires sociaux. C'est en effet la première fois, depuis plus de trente ans, qu'une négociation de ce niveau et de cette ampleur aboutit à un accord sur le sujet essentiel pour les Français que l'emploi.